

## **APPEL A COMMUNICATION DESTINE A ETRE DIFFUSE SUR LE SITE DE L'INPES**

### **ARS, prévention et promotion de la santé : la réforme un an après**

#### **Contexte :**

Les Agences Régionales de Santé (ARS), mises en place par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) unifient le service public de la santé, en regroupant tous les organismes autrefois en charge des politiques de santé, au niveau des régions et départements. Leur ambition est d'améliorer la santé de la population et accroître l'efficacité du système de santé. La région devient dès lors un cadre réglementaire d'organisation et de planification de la santé, dont le projet régional de santé (PRS) est le principal outil. Le schéma régional de prévention, composante obligatoire du PRS, constitue une vision géographique et prospective de l'organisation des services et actions, des coopérations et financements notamment dans le champ de la prévention, de la promotion de la santé et de la veille.

#### **Problématique :**

D'une manière générale, mais plus spécifiquement dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, l'action de l'ARS suppose à la fois une adaptation aux spécificités territoriales ainsi qu'une prise en compte des orientations nationales. Un an après la mise en place des ARS, les modalités et le champ de cette articulation entre le territorial et national méritent d'être explorés...

Au niveau national de nombreux acteurs sont susceptibles d'intervenir à différents niveaux dans le déploiement des programmes et actions dans ce domaine : ministère de la santé, agences sanitaires, assurance maladie, autres institutions ne relevant pas de la santé (éducation nationale notamment), mutuelles, associations...

Il convient de s'interroger sur la complémentarité de ces acteurs et sur leurs rôles et leurs complémentarités avec les missions des ARS.

En outre, si le champ de l'ARS s'élargit désormais à la fois à la prévention, aux soins et au médicosocial, d'autres acteurs au niveau régional et local ont des compétences qu'il conviendrait d'articuler, notamment pour une combattre plus efficacement les inégalités de santé.

Concrètement de nombreux facteurs participent de la définition des stratégies d'intervention : quelles ressources sont utilisées au niveau régional pour les construire ?

In fine, si l'évaluation des programmes et actions peut participer de la pertinence et de la mise en cohérence du schéma régional de prévention, comment les démarches dans ce domaine sont elles envisagées ?

**La session vise à explorer les enjeux ainsi que les incidences organisationnelles et méthodologiques de cette régionalisation.**

#### **Thèmes :**

La session se déroulera sur une journée (table ronde le matin et ateliers l'après-midi) dont les présentations sont issues principalement de cet appel à communications portant sur les thèmes suivants :

1. **L'articulation entre national et régional** : concilier les spécificités régionales avec les orientations nationales de promotion et d'éducation pour la santé :
  - Dans le domaine des politiques de santé
    - Des expériences étrangères peuvent-elles éclairer la réflexion ?
  - Les institutions et les grands réseaux (Education nationale, CIV-ACsé, CNFPT, MGEN, FNES...) : modalités de leur coordination avec les régions
2. **Quelles formes de partenariats entre ARS et autres acteurs régionaux et territoriaux ? Comment se développe l'intersectorialité ? Comment se coordonne la politique de prévention ? Comment conjuguer avec les temporalités et les territoires des différents acteurs ? Quelles formes de contractualisation ? Rôles des instances règlementaires (commissions de coordination...) ?**
  - Avec les collectivités territoriales notamment dans les contrats locaux de santé,
  - Avec les autres services de l'Etat
  - Avec les Caisses d'assurance maladie
  - Avec les professionnels de santé, les professionnels de la santé scolaire et universitaire, de la santé au travail
  - Avec les pôles régionaux de compétences en promotion de la santé et en éducation à la santé et les autres associations
  - Le partenariat public/privé...
3. **La mutualisation et le partage des ressources** (d'ordre scientifique, bibliographique, pédagogique ou en termes d'offres d'ordre professionnel, de formation et soutien méthodologique...) : comment et avec qui sont-elles construites, diffusées et utilisées ?
4. **L'évaluation au sein des ARS : quelles finalités et quelles organisations ?**
  - Définition d'une politique de l'évaluation ?
  - Définition des champs, stratégies, méthodes ?

Des exemples concrets portant sur des modalités d'organisation et de coordination entre l'ARS, les acteurs nationaux et les acteurs régionaux et locaux seront présentés et discutés.

Les propositions présenteront

- à partir d'une thématique spécifique la conjugaison in fine des différentes approches en spécifiant les freins et les leviers d'action.
- des dispositifs de coordination et des cadres d'intervention à partir d'expériences
- les outils et les systèmes d'information utilisés
- des perspectives de réalisation dans le champ des évaluations

Contacts : [catherine.gerhart@inpes.sante.fr](mailto:catherine.gerhart@inpes.sante.fr) et [alexandra.auclair@inpes.sante.fr](mailto:alexandra.auclair@inpes.sante.fr)

Partenaire de la session : Nicolas Prisse (DGS)